

# Habitat & Collectivités Locales N° 803

## Informations du 21 au 27 mars 2026

Nouvelle formule – n° 803 – 30 mars 2026. **Tiré-à-part (accès libre)**

### Editorial

La poussière soulevée par les récentes batailles électorales étant (momentanément) retombée, le moment n'est pas trop mal choisi pour lire Olivier Piron, qui propose cette semaine, dans un long billet, sa vision des impasses, selon lui, empruntées par les experts et acteurs de la politique du Logement. À elle seule, la bibliographie (en notes de fin de texte), vaut bien la consultation.

Pendant ce temps, le Gouvernement fait de la politique : le Premier ministre écrit aux « maires de France » et le récent ministre du Logement, Vincent Jeanbrun, à force de communiquer en mettant en avant ses convictions, finit par faire capoter une certainement très utile mission sur les impayés locatifs !

Publié cette semaine, ce rapport annuel de la Cour des comptes fait la part belle aux questions qui font la matière de votre Lettre HCL : l'organisation et l'action des territoires et le Logement, notamment social. Ce dernier voit ses modalités d'attribution proprement étrillées par les magistrats financiers. On relèvera aussi l'appel (un de plus ?) à un choc de simplification.

Enfin, le dessinateur de presse nous le rappelle à sa manière, voici la [fin de la trêve hivernale](#) qui arrive avec son lot de peur et souffrances pour beaucoup...

Guy Lemée



<b>Sommaire</b>	
La plume à ... <i>Olivier Piron</i> .....	3
Textes .....	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
Journaux officiels (JORF / JOUE) du 21 au 27 mars 2026 .....	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
Bulletins officiels, circulaires, documentation administrative, etc. ....	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
Parlement.....	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
Projets de loi / Propositions de loi.....	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
Questions parlementaires / Réponses ministérielles .....	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
Jurisprudence .....	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
Documentation .....	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
Rapports & études .....	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
Livres, revues, guides, articles et communiqués signalés .....	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
Actualités .....	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
Finances, fiscalité, comptabilité, statistiques.....	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
On en parle - Revue du web.....	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
Evènements / Manifestations.....	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>

## La plume à ... Olivier Piron

### **Olivier Piron,**

*que nos lecteurs connaissent déjà, nous propose de nous interroger avec lui sur les racines récentes de la politique Logement et de ses travers, attestés par les situations de crise. Le titre de ce long billet donne une clé de compréhension de son propos mais elle n'est pas seule. Ancien technocrate (d'Etat) lui-même, il dénonce aussi les limites de raisonnement – selon lui – des experts et propose de renouveler et d'élargir les termes du débat... Ambitieux ? Contribution éclairante certainement... A lire !*

### **Et la population dans tout ça ?**

#### **Position du problème**

Tenter une approche globale de la politique du logement, c'est aujourd'hui une ambition largement partagée. Le CNR (1) logement a rendu sa copie en 2023, les Entretiens d'Inxauseta auscultent chaque été à Bunus le système logement, le *think tank* Terra Nova lance une Grande Conversation à épisode sur le thème logement, et, comme de tradition en février, la Fondation pour le logement des défavorisés avance ses propositions.

Ces travaux ont des points communs : leur présentation initiale permet de retrouver les thèmes comme le vocabulaire habituel ainsi que les balancements classiques : aide à la pierre *versus* aides à la personne, accession *versus* locatif, social ou pas, aide budgétaire ou aide fiscale, etc. Mais ce sont trop souvent des approches totalement introverties. Elles manient en virtuose les éléments traditionnels de la politique du logement, mais elles omettent de s'interroger sur deux éléments amont pourtant essentiels :

- la prise en compte de la population dans la diversité de ses capacités économiques, de ses attentes, de ses âges ou de ses modes de vie ;
- le poids des contraintes urbanistiques de tous ordres stipulées en amont par l'Etat.

Mais ces erreurs de méthode ne sont-elles pas en fait la cause de l'épuisement des modes de pensée actuels, donnant, à la lecture de nombreux travaux, l'impression de discours déjà mille fois entendus, à l'efficacité douteuse ? En sortir réclame d'abord de ne plus subordonner sans examen la politique du logement aux discours actuels de gestion de l'espace, et de réfléchir aux attentes différenciées des Français.

#### **Une pénurie foncière organisée et ses conséquences**

Le logement n'est pas un produit hors sol, il est toujours implanté quelque part, mais où ? Avec le temps, les réponses ont varié. En 1970 le thème dominant était "*l'ouverture de l'espace à l'urbanisation*" (2). Lors de la mise en place des premiers documents d'urbanisme à la suite de la Loi d'orientation foncière de 1967, les instructions ministérielles recommandaient de ne pas viser trop court dans la définition des surfaces urbanisables, de peur d'étouffer les marchés des terrains constructibles (3), et de se mettre dans des perspectives à 10 ans. L'expansion urbaine était valorisée. La sortie en 1979 d'un rapport intitulé "Demain l'espace" (4) marquait clairement le maintien de cet objectif. Et la politique du logement mettait en avant le concept "*d'élection de domicile*" (5).

C'est dans ce cadre-là que les chiffres de la construction de logement explosèrent. Ils permirent l'éradication des derniers bidonvilles. L'ouverture de l'espace permettait les opérations tiroirs - pouvoir reloger avant de démolir- nécessaires à cet assainissement du parc immobilier. La désaffectation entre 1975 et 1980 d'environ 150 000 résidences principales par an (6) permit sa modernisation. Des dispositifs spécifiques pour faciliter la construction de maisons individuelles, avec des garanties nouvelles (7), furent mises en place. De 1968 à 1999, le parc de logement s'accru de 340 000 logements par an, correspondant à 260 000 nouvelles résidences principales, tout en se modernisant radicalement. Et le parc social a alors constitué l'essentiel de son précieux patrimoine. Les villes déclarées urbaines de 1936 virent leur population stagner à partir de 1975 (8). De fait on a urbanisé par le rural (9). *Les planificateurs avaient pensé un mode d'urbanisation, et les Français en ont choisi un autre* (10).

Une réaction se fit jour à partir de 1995. L'appareil d'Etat dédié à l'urbanisme s'étant délité après les lois de décentralisation, les agences d'urbanisme reprirent la main. Des urbanisations qui dépassaient les surfaces prévues les alarmèrent. Elles clamèrent alors que "*l'urbanisme, c'est d'abord l'organisation de la pénurie foncière*". Car seule celle-ci permet de forcer la main aux Français pour qu'ils n'aillent habiter que dans les espaces "pensés" à l'avance par des urbanistes - la ville constituée, disent-ils-, et construits par des architectes. Car la construction selon les désirs de chacun débouche sur "La France moche" (11), expression affichant ainsi le mépris classique des élites urbaines pour la France ordinaire.

Une description du type de ville qui émergeait - les Français habitaient des maisons et faisaient leurs courses dans des supermarchés - fit pousser des cris d'orfraies (12). Il fallait combattre cette réalité. Les textes suivirent. L'expansion urbaine devint "l'étalement urbain" abhorré (13), bien sûr stigmatisé par l'ensemble des élites qui "savaient", mais ne bénéficiant d'aucune définition (14). Il en est d'ailleurs toujours ainsi aujourd'hui. Et le renouvellement urbain, en s'appuyant sur le slogan "*refaire la ville sur la ville*", était chargé de trouver de nouveaux terrains à bâtir.

Cette politique déboucha sur du terrain cher, et de l'immobilier couteux. Car le renouvellement urbain a ses coûts. Il faut en effet commencer par éradiquer l'ancien usage des sols - moins dense, mais toujours existant-, puis éventuellement les retraiter, avant de pouvoir construire. Par ailleurs, construire plus dense revient à des coûts de construction plus élevés (15). Et la suppression des COS (les anciens coefficients

d'occupation des sols), au nom de la densification recherchée dans la loi ALUR en 2014, supprima un frein à ce que les promoteurs pouvaient accepter au titre de l'incidence foncière. Les heureux propriétaires de fonciers densifiables firent de splendides plus-values. Les prix immobiliers flambèrent, aidés en cela par une chute inédite des taux d'intérêt qui solvabilisait les acquéreurs potentiels. Les prix élevés débouchèrent, comme prévu (16), sur la création de fonciers complémentaires. Du coup le rythme global de construction s'est maintenu grâce au tissu urbanisé, avec un dynamisme rural atténué.

Les victimes : bien entendu les ménages dont les ressources ne pouvaient suivre le rythme des prix. Le logement social était ainsi touché au cœur. Désormais le loyer de sortie des PLUS dépasse pratiquement toujours le plafond de l'APL (17). Et, alors même que la pauvreté augmente, l'accroissement net du parc HLM a fortement diminué (18) et surtout dans les catégories à faible loyer marquées par d'amples démolitions au nom de la politique de la ville et de la transition énergétique confondus. Seul augmente fortement le parc des PLS, c'est à dire des logements sociaux aux loyers les plus élevés.

Resurgit alors un phénomène bien connu : le logement des personnes modestes, c'est de fait le logement ancien dégradé, dans lequel se retrouvent d'abord tous les exclus, de par la loi (19), du droit au logement. L'effort récent en faveur de l'hébergement peine à suivre le rythme de la demande. Du coup apparaissent les anciens symptômes les surpeuplements qui se multiplient, des familles dehors, des femmes qui y accouchent : le nombre des personnes vivant dans la rue est monté à 350 000, contre 143 000 en 2012 ! (20). Mais va-t-on pour autant remettre en cause les postulats amont de l'urbanisme actuel, défendus par des personnes bien logées ?

Une conséquence annexe, passée d'ordinaire sous silence : l'occupation de ces logements médiocres en bloque la transformation souhaitée au nom de la transition énergétique. Et la transformation des copropriétés dégradées occupées par des personnes insolubles pose des problèmes insolubles, hors démolition ou mises à niveau difficiles à organiser - environ 20 ans dans des cas repérés depuis longtemps comme à Clichy-sous-Bois ou Grigny pour esquisser une solution. Lors des périodes d'expansion urbaine assumée, les anciennes opérations de résorption d'habitat insalubres se faisaient avec des opérations tiroir, ce que la pénurie foncière organisée rend impensable. Il faudra alors qu'ils soient sur le point de s'effondrer, comme à Marseille rue d'Aubagne, pour que le pouvoir de police des maires puisse alors forcer l'évacuation d'immeubles insalubres. De fait le renouvellement urbain réclame de l'étalement urbain. On l'a su dans les années 1970, on le redécouvrira peu à peu.

### **Le ZAN dans l'ignorance des habitants**

Cette organisation de la pénurie foncière, qui de fait bloque les urbanisations complémentaires organisées, a débouché sur une flambée des logements individuels isolés, d'où un véritable émiettement (22) de la construction neuve. La raquette législative avait des trous, l'Etat se devait de reprendre la main (23). Alors il mit en place via un comité interministériel, et sans le moindre débat public ni la moindre étude d'impact, le ZAN (zéro artificialisation nette) en 2018. Ce fut une décision de nature inédite : elle reconnaissait que l'artificialisation du sol n'était pas un concept défini, et d'ailleurs qu'on ne savait pas le mesurer. Mais un objectif était affiché, et une loi (24) la mit en place en 2021. L'existence d'une convention citoyenne, qui d'ailleurs n'en avait pas parlé, a servi de couverture démocratique.

L'espèce humaine est accusée de "consommer de l'espace" dans ses différentes activités non agricoles - habitat, économie, loisirs - alors qu'il s'agit d'un simple changement d'utilisation, d'ailleurs parfois réversible. Elle est alors sommée de se cantonner à terme dans les territoires actuellement urbanisés, sauf coûteuse "renaturation" faisant renaître l'espace qui était censé avoir disparu. Imposant dans un premier temps une chute de 50% des rythmes d'urbanisation en 10 ans, elle vise le Graal d'un immobilisme spatial total.

Désormais l'ensemble des jardins, d'agrément ou potagers, sont considérés comme artificialisés, indépendamment des assurances données, notamment aux sénateurs, pour obtenir le vote du texte. Comme les ministres - et certains journalistes à la suite - font d'ordinaire rimer "artificialisés" avec "bétonisés", cela signifie que 11 millions de ménages français font pousser gazons, fleurs et légumes sur du béton- ou du bitume.

De fait, la chasse à la maison individuelle est ouverte. Le mode de calcul actuel impute au parc de maisons la moitié des "terrains artificialisés" chaque année, soit au moins 10 000 hectares. Ce type d'habitat est donc, de par le mode de calcul retenu, clairement incompatible avec le ZAN. Que ce soit l'habitat majoritaire des Français, et qu'ils y soient attachés (25) depuis toujours, n'y change rien. Ils sont benoîtement sommés par de beaux esprits d'abandonner cet "imaginaire". Evoquer ce désir général de maison conduit à s'entendre répliquer, style argument Godwin, par un hiérarque de l'urbanisme - *Hitler n'est-il pas advenu au pouvoir par le suffrage universel?* (sic). Cette réfutation brutale des aspirations des Français fait disparaître tout espoir de débats rationnels sur ce thème, alors que la construction de maisons répond entre autres à trois demandes précises : celles des ouvriers en zone rurale, celle des familles - les ménages avec enfants-, et celles des retraités.

Les ouvriers (26) représentent le tiers des actifs en zone rurale, contre 6% pour les agriculteurs. Travaillant dans des installations à larges horaires - souvent des prises de poste matinales, à des heures ou des jours sans transports collectifs - ils dépendent de la voiture, et de ses capacités de stationnement. Alors l'hébergement en appartement est inadéquat, pour eux comme pour leurs voisins. Et leurs jardins potagers (27) représentent une réelle ressource complémentaire. C'est un habitat populaire à préserver.

Comme chacun le sait, voire le vit, les familles vivent au sol (28). Les appartements sont peu faits pour les jeux de ballon, ni pour les trottinettes, et les trottoirs encombrés des villes denses, à l'air pollué sont peu accueillants aux poussettes (29) ! D'ailleurs, ce thème ignoré jusqu'alors semble rejoindre les préoccupations des Pouvoirs publics - le fameux « réarmement démographique » - mais n'est guère documenté pour le moment, sauf quelques sondages confirmant la justesse de la préoccupation.... Comment dépasser ce phénomène ? Lors d'une séance d'apologie de la densification au ministère chargé de l'urbanisme en 2014, un apôtre de celle-ci clamait : " *Les familles, c'est fini*". Cela simplifierait effectivement la lutte contre l'étalement urbain.

Mais il faut faire attention. Les taux de fécondité les plus bas chez nos grands voisins, Italie ou Espagne, qui tournent autour de 60% à 65% de logements collectifs, sont nettement les plus bas d'Europe, autour de 1,1 enfant par femme. Cette nette corrélation n'indique-t-elle pas une causalité ? La question doit être posée. De toute façon actuellement, le maintien d'un rythme raisonnable de natalité implique que les familles puissent se loger comme elles le souhaitent. La question du logement futur est souvent évoquée par les ménages qui reculent devant le second, voire le premier enfant. Le thème "logement et fécondité" est en train de monter à l'agenda (30). Il le mérite.

L'autre demande conditionnée par l'âge, c'est celle des retraités. A titre d'exemple dans Paris et la petite couronne, de fait le secteur français urbain le plus dense avec 80% de logements collectifs, la population contient 56% d'actifs et 22% de retraités. En contrecoup, dans les 20 départements à plus faible densité avec 80% de maisons, la population se compose de 44% d'actifs et 37% de retraités. C'est le résultat d'un "ruissellement démographique" des métropoles, des secteurs denses, vers le reste du territoire (31).

Ce résultat est logique. La ville dense, c'est celle des actifs, qui y recherchent à la fois logement et emploi - d'où logiquement des prix immobiliers élevés. Comme le font remarquer les économistes, est-il raisonnable de gaspiller de l'espace rare et cher pour des personnes sans activité productive, comme les enfants ou les retraités ? La ville dense, via des prix élevés, choisit ses habitants, inversement les habitants choisissent leur densité (32). Alors la fin d'activité pousse à chercher des lieux plus tranquilles, et la chute de revenus monétaires conduit vers les secteurs à prix plus calmes, tant pour le logement que pour la vie courante. Et comme les naissances y sont moins nombreuses que les décès, l'arrivée de retraités constitue la base de ce qui reste de dynamisme démographique local.

Dans ces conditions instituer pour les retraités, via le ZAN et ses effets directs, une carte forcée vers de la ville dense, vers des lieux qui ne leur conviennent plus, et que de toute façon ils n'ont plus les moyens de s'offrir, est un contre-sens absolu. Déplorer la "consommation d'espace" que cela implique, et dans des départements à faible densité comme la Creuse ou la Corrèze, ne rime à rien. La politique du logement ne peut ignorer l'aménagement du territoire. Et celui-ci s'effectue notamment par classe d'âge.

Par ailleurs le besoin de nature en ville est impérieux (33), les élus qui veulent densifier l'apprennent vite. Et les retraités sans résidences secondaires, et dépourvus des moyens financiers permettant une évasion annuelle sous d'autres cieux, se révèlent tenaces et exigeants. La densification produit ses propres anticorps.

## Conclusion

Jusqu'en 1975, il existait un seul code de l'urbanisme et de la construction. Les deux codes se sont alors scindés, mais l'urbanisme avait encore comme fonction première de fournir des terrains à la demande de logement. Ce volet a récemment disparu. L'apport de terrains pour construire n'est, parmi les 8 alinéas du L 101-2 du code de l'urbanisme qui définissent les objectifs de l'urbanisme aujourd'hui, qu'un élément dans un très bavard alinéa 3. La lutte contre l'artificialisation des sols, quant à elle, est citée comme objectif majeur. La loi de décentralisation de l'urbanisme, en 1983, avait prôné " l'usage économe des sols", mais sans prétendre enfermer les décisions locales dans une infernale arithmétique foncière, avec des concepts flottants, et s'appuyant sur des mesures contestées (34) et que plus personne, en fait, ne contrôle.

La mise en place du ZAN se fait aujourd'hui avec un préciput : toutes les infrastructures qui dépendent de l'Etat, et tout ce qui semble prioritaire à un titre ou à un autre - souveraineté industrielle ou transition énergétique - comme les fermes solaires, les centres de données, tout ce qui est lié au nucléaire, ainsi qu'un centre de développement de ballons dirigeables, etc. Et dans les villes un peu denses les habitants veulent de la "renaturation". La construction de logement en est donc reléguée au dernier rang des priorités. C'est un élément constitutif de l'actuelle crise du logement. Elle ne fait qu'accentuer les conséquences de la pauvreté, et de renforcer les éléments de dissociation de la société française actuelle.

C'est d'ailleurs une lourde faute de méthode. Comme l'expliquait Ricardo, dans un ensemble à variables liées, comme l'est la gestion de l'espace, l'optimum global n'est jamais la somme des sous-optimum. Mettre en avant un seul facteur, "la consommation d'espace", au détriment de tous les autres, revient à tous les péjorer- en commençant par la transition énergétique, comme expliqué supra.

Alors aujourd'hui les analyses et préconisations sur la politique de logement sans réflexions, ni sur les choix amont en matière d'urbanisme, ni sur les attentes des habitants restent un savant, voire savoureux, délice d'initiés. Mais sur quoi vont-elles déboucher ? Peut-être à fournir un nouvel exemple de ce que décrivait Etienne de la Boétie dans son "Discours sur la servitude volontaire" (35).

**Olivier Piron**  
Mars 2026

Notes :

- 1 - Conseil national de la refondation « [Logement](#) », 2022/2023
- 2 - Rapport de la Commission des Villes pour le VIème plan, Documentation française, 1970
- 3 - "Histoire d'une réforme ambiguë", P. Veltz, 1978, Editions du CRU
- 4 - " [Demain l'espace. L'habitat individuel périurbain](#)". Rapport de la mission Mayoux, La documentation française, 1980
- 5 - "Un espace pour la vie", J.M. Bloch-Lainé, La documentation française, 1979
- 6 - "[Les mutations annuelles du parc de logement. 1975-1980](#)", P.A. Audirac, INSEE, 1982
- 7 - [Loi 90-1129](#) du 19 décembre 1990 relative au contrat de construction d'une maison individuelle
- 8 - "[Du bon usage de la densification](#)" O. Piron, Constructif n° 18, 2007
- 9 - "Le bonheur est dans le pré", O. Piron, Pouvoirs locaux, 2004
- 10 - "[L'urbanisme de la vie privée](#)", O. Piron, éditions de l'Aube, 2014
- 11 - Thème lancé par [Télérama](#) en 2010
- 12 - "[La ville émergente](#)", G. Dubois-Taine, Y. Chalas, post face O. Piron, Editions de l'Aube, 1997
- 13 - Loi n° 2010-788 dite Grenelle 2 du 12 Juillet 2010, et qui parle de la lutte contre l'étalement urbain
- 14 - "L'étalement urbain", J.Ph Antoni" in "La France en ville "Ellipse, 2010

- 15 - « Les déterminants de la densité parcellaire », Arnaud Bouteille, in Etudes foncières n° 135, 2008,
- 16 - " Faire avec la hausse" O. Piron, Etudes foncières, 1992
- 17 - [Chiffres de base](#) sur le logement social, USH, 2025
- 18 - "[Dynamiques du logement social en France](#)", ANCOLS, mars 2026
- 19 - Loi sur le droit au logement opposable n°2007-290 du 5 mars 2007. Elle subordonne l'occupation de logements sociaux à la possession de papiers "suffisants". Sinon, il reste le [droit inconditionnel à l'hébergement](#).
- 20 - La Fondation pour le logement des défavorisés - [Rapport du 2 février 2026](#).
- 21 - " De l'étalement urbain à l'émiettement urbain", J.C. Castel, Annales de la recherche urbaine, n° 102, 2007
- 22 - "[De quoi le ZAN est-il le nom ?](#)" Eric Charmes, Fonciers en débats
- 23 - Loi n° 2021-1104 dite "Climat et résilience" du 22 Aout 2021
- 24 - " Enquête de l'INED de 1945", rééditée en 2019, INED, Préface de C. Bonvalet
- 25 - "[Les territoires ruraux. Des espaces ouvriers en mutation](#)", Julian Mischi, Métropolitiques, 2013
- 26 - "Jardins, jardinage et autoconsommation alimentaire" S. Godard, F. Weber, INRA, 1995
- 27 - " Les familles vivent au sol", O. Piron, revue Urbanisme n°356, 2010
- 28 - "Indécence urbaine", G. Faburel, éditions Climats, 2023
- 29 - "[Déclin de la natalité : « Le marché immobilier français est devenu le contraceptif le plus efficace du pays »](#)", Bertrand Moine in Les Echos, 10 février 2026 – L'« [étude](#) » mise en ligne.
- 30 - " Du ruissèlement démographique métropolitain", O. Piron, in [HCL n°671](#), mai 2023
- 31 - « Habiter la ville dense », in Carrel Marion, Cary Paul et Wachsberger (dir) Ségrégation et fragmentation dans les métropoles », Editions du Septentrion, 2013
- 32 - "Le besoin de nature en ville", R.P. Roger Klaine, Institut européen d'écologie, 1980. P. Perret le disait aussi en musique dans son style " Donnez-nous, donnez-nous des jardins pour y faire des bêtises ".
- 33 - Cf. le chapitre ZAN des actes du colloque 2025 du LIFTI, mars 2026
- 34 - Ce [texte de 1573](#) fut jugé alors tellement subversif que son ami, Michel de Montaigne, n'osa pas le mettre en annexe de ses Essais. Il fallut attendre 1846 pour en avoir une édition correcte en France.

# LA LETTRE HCL

## Habitat & Collectivités Locales

L'information professionnelle indépendante  
pour les acteurs du logement et de l'habitat dans les territoires

**LA LETTRE HEBDOMADAIRE**  
Recevez votre lettre HCL chaque semaine sur tous vos postes de travail via Internet - document imprimable ou consultable à l'écran

**LES ARCHIVES**  
Toutes les publications accessibles :  
[www.habitat-collectivites-locales.info](http://www.habitat-collectivites-locales.info)

**LES ALERTES**  
Recevez les informations importantes en temps réel

### HABITAT/LOGEMENT :

**Territoires • Acteurs • Réglementation • Politique • Économie • Finance • Évolutions**

La Lettre HCL depuis 2009 :

- un outil de travail et un accès classé aux informations
- une veille juridique, administrative et documentaire unique
- un suivi de l'actualité de vos secteurs et de ses divers acteurs
- des décryptages et des mises en perspective

## ESSAI GRATUIT

**Profitez d'un essai gratuit et recevez la lettre HCL et les flash info en exclusivité**



<https://www.habitat-collectivites-locales.info/sabonner/>

HCL Publications, RCS Créteil 512 025 578 - 31, rue de Villeneuve - 94370 Sucy-en-Brie

Directeur de publication : Guy Lemée

Courriel : [contact@lettre-hcl.fr](mailto:contact@lettre-hcl.fr) Site Internet dédié : <https://www.habitat-collectivites-locales.info>

Commission Paritaire des Publications et Agences de Presse (service de presse en ligne) : N° 1226 W 90099

Adhérent : [www.spiil.org](http://www.spiil.org)

© 2025/2026 - © Habitat & Collectivités Locales - Tous droits réservés

La diffusion de ce bulletin d'informations est réservée aux abonnés, dans les termes des [CGV-CGU](#).